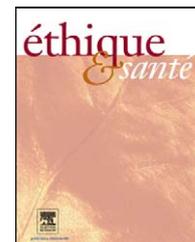




Disponible en ligne sur
 ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France
 EM|consulte
www.em-consulte.com



DOSSIER THÉMATIQUE : AU RISQUE DE L'EUGÉNISME 2

L'eugénisme : une idéologie scientifique et politique

Eugenics: A political and scientific ideology

D. Aubert-Marson

*Laboratoire de biologie du développement et de la différenciation neuromusculaire,
université René Descartes, 45, rue des Saints-Pères, 75270 Paris cedex 06, France*

Disponible sur Internet le 17 mai 2011

MOTS CLÉS

Francis Galton ;
Eugénisme ;
Stérilisation ;
Euthanasie

Résumé En 1883, Sir Francis Galton fonde l'eugénisme qui va se développer sur une nouvelle vision de l'hérédité mais aussi sur la théorie de la sélection naturelle de Darwin, appliquée à la société par Spencer. L'eugénisme de Galton est un programme de sélection artificielle pour produire une race d'hommes améliorée par un contrôle des mariages et des naissances. En 1904, il expose ses idées devant une foule de médecins et de scientifiques. Son discours largement diffusé servira de point de départ aux mouvements eugénistes américain et européen qui se développeront dans la première moitié du ^{xx}e siècle. Les politiques eugéniques, mises en place dans 25 pays démocratiques, ont surtout consisté en des lois rendant la stérilisation obligatoire des faibles d'esprit et des criminels et de lois permettant un contrôle des mariages par un certificat prénuptial. Les États-Unis vont aussi restreindre l'immigration et l'Allemagne va pousser à l'extrême sa politique eugénique en organisant l'euthanasie des malades mentaux.
© 2010 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

KEYWORDS

Francis Galton;
Eugenics;
Sterilization;
Euthanasia

Summary Eugenics – founded in 1883 by Sir Francis Galton – developed as new vision of heredity based on Darwin's natural selection theory applied to human society by Spencer. Galton's eugenics was an artificial selection program aiming at producing an improved human breed through birth and marriage controls. Galton presented his ideas in 1904 in front of an audience comprising physicians and scientists. His well-received discourse was the starting point of the European and American eugenic movements which developed at the beginning of the ^{xx}th century. Most of the eugenic policies that were put in place in 25 democratic countries consisted of laws that enforced the sterilization of mentally-disabled people and imposed marriage controls. The USA also adopted eugenic restrictions in their immigration regulations and Germany pushed its eugenic policy to an extreme by organizing the euthanasia of its citizens suffering of mental diseases.

© 2010 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

Adresses e-mail : dominique.aubert@parisdescartes.fr, dominiquemarson@wanadoo.fr

En 1883, Sir Francis Galton fonde l'eugénisme qui va se développer sur une nouvelle vision de l'hérédité mais aussi sur la théorie de la sélection naturelle de Darwin, appliquée à la société par Spencer [1]. L'eugénisme de Galton est un programme de sélection artificielle pour produire une race d'hommes améliorée par un contrôle des mariages et des naissances. En 1904, il expose ses idées devant une foule de médecins et de scientifiques. Son discours, largement diffusé, servira de point de départ aux mouvements eugénistes américain et européen qui se développeront dans la première moitié du ^{xx}e siècle.

Bien que J.-P Thomas affirme que « l'eugénisme fut autrefois une idéologie scientifique, il n'est plus aujourd'hui qu'une ânerie, dont on sourirait si sa persistance, bien au-delà du moment de sa destitution par la production progressive de connaissances nouvelles, n'avait donné lieu aux événements tragiques que l'on sait » [2], ce dernier est à nouveau au cœur des discours et des débats éthiques. L'eugénisme, tombé en désuétude dans les années 1950, revient en premier plan avec les techniques biomédicales (procréations médicalement assistées, diagnostics prénataux et préimplantatoires...). Le fantasme de l'enfant « parfait » réhabilite ainsi un « *nouvel eugénisme* » (*home eugenics*) [3] qui paraît d'un premier abord plus acceptable que l'eugénisme du passé. L'article 16-4 du Code civil aborde directement la question en interdisant les pratiques eugéniques tendant à l'organisation des personnes [4], mais d'autres dispositions de la loi 94-654 autorisent en les encadrant certaines pratiques comme le diagnostic préimplantatoire (DPI) [5], qui pourraient être qualifiées d'eugéniques.

L'eugénisme est l'un des sujets tabous de l'Histoire du ^{XX}e siècle et la plupart des livres d'Histoire passe sous silence ce phénomène bien qu'il fut général et qu'il touchait toutes les tendances politiques dont les conséquences ont été importantes tant du point de vue idéologique que de celui des personnes qui ont été atteintes par les politiques eugénistes. Un retour sur l'histoire permet de mieux appréhender les risques liés au progrès dans le domaine des sciences et des techniques et nous incite à la réflexion et à la prudence dans l'application des connaissances.

Qu'est-ce que l'eugénisme ?

Le terme eugénisme provient étymologiquement de « *eu* » signifiant bon et de « *genos* » signifiant naissance. C'est la « *bonne naissance* » ou « *l'art de bien engendrer* » selon J. Sutter [6]. Par extension, ce mot définit les théories et les pratiques visant à améliorer les qualités humaines, c'est-à-dire à améliorer l'homme, vieux rêve que l'on rencontre déjà dans les sociétés antiques [7].

Ce néologisme fut inventé en 1883 par Sir Francis Galton (1822–1911), cousin de C. Darwin. Il débute des études de médecine qu'il abandonne rapidement pour suivre une licence de mathématiques. Explorateur, géographe de talent, météorologiste, Galton s'intéresse aux travaux des statisticiens [8]. Galton est qualifié « *d'apôtre de la quantification* » car il consacra son énergie et son intelligence à son passe-temps favori : la mensuration. Il fut le pionnier de la biométrie, statistiques appliquées à l'anthropométrie et croyait que « *la mensuration était le critère primordial de*

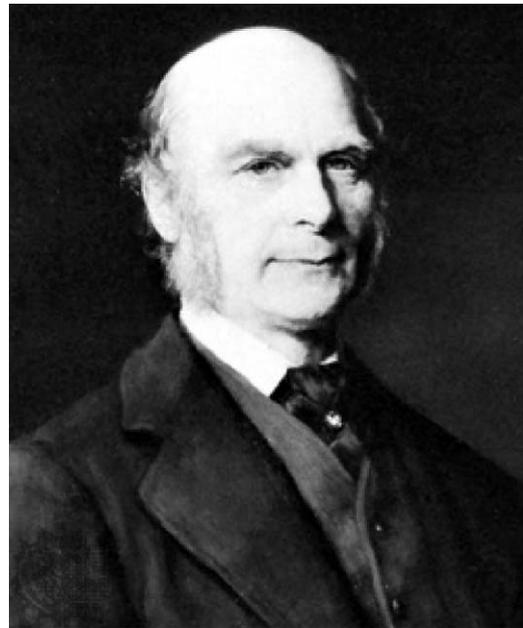


Figure 1. Sir Francis Galton F.R.S. (1822–1911).

toute étude scientifique » [9]. Plusieurs auteurs le décrivent comme un « *génie victorien* » [10] ou « *un génie à l'état pur, un pionnier qui passait d'un sujet à l'autre* » [11].

On doit à Galton (Fig. 1) la plupart des idées sur l'hérédité de l'intelligence qui connurent un grand succès au début du ^{XX}e siècle avec le développement d'une école de la psychologie recourant aux tests, aux études de familles et à la statistique [12]. En 1869, il publie une étude dans laquelle il analyse 300 familles d'hommes éminents en tenant compte des relations de parenté [13]. Cette étude statistique lui permet de formuler une loi de distribution des capacités dans les familles, c'est-à-dire que plus la parenté est proche, plus la proportion de « *génies* » est élevée. Galton assimile distinction sociale au talent naturel : « *Si un homme possède une grande valeur intellectuelle, s'il a le désir de travailler et la capacité de travailler voulue, je ne vois pas pourquoi un tel homme pourrait être réprimé* ».

Dans ses écrits, le terme *race* revient fréquemment, il lui donne en particulier le sens de classe sociale. Les différences entre les classes sociales, visibles par la réussite sociale, s'expliquent par les facteurs héréditaires. C'est la démarche initiale sur laquelle s'appuiera l'eugénisme. La stratégie eugénique est une stratégie réductionniste qui réduit les problèmes sociaux à des problèmes biologiques. Galton a peur de voir disparaître les élites aux profits des pauvres dont le nombre augmente de génération en génération. Ainsi, l'eugénisme est la réponse d'une société apeurée face à l'angoisse du déclin ou de la dégénérescence et s'inscrit « *dans le cadre d'une stratégie défensive* » [11].

En 1883, il emploie pour la première fois le mot « *eugénique* » dont il donne la définition suivante : « *Science de l'amélioration de la race, qui ne se borne nullement aux questions d'unions judiciaires, mais qui particulièrement dans le cas de l'homme s'occupe de toutes les influences susceptibles de donner aux races les mieux douées un plus grand nombre de chances de prévaloir sur les races les moins bonnes* » [14]. Il nous apparaît que c'est une science qui

a un lien étroit avec l'hérédité et la théorie darwinienne de l'évolution « *les influences susceptibles de donner... un plus grand nombre de chances de prévaloir* ». L'eugénique vise un but pratique « *amélioration* », elle s'apparente donc plus à une technique « *ensemble de méthodes* » qu'à une science. La définition de Galton implique un jugement de valeur « *racés les mieux doués* », « *racés les moins bonnes* » et aussi une dimension politique.

Cette science a émergé au XIX^e siècle à la faveur d'un certain nombre de facteurs culturels, socioéconomiques et politiques.

Au XIX^e siècle, les scientifiques ont la folie de la mesure, tout est mesuré, compté : les volumes crâniens, le nombre de criminels, la mortalité par maladie infectieuse... En 1859, C. Darwin élabore sa théorie de la sélection naturelle qui postule que les individus porteurs de variations avantageuses, dans des conditions environnementales données, survivent. Cette survie des « *plus aptes* » a été appliquée à la société humaine et a permis l'émergence du darwinisme social.

Le terme de « *science* », utilisé pour définir l'eugénique, est valorisant et lui donne du prestige. Il est certain que Galton a eu recours à une approche scientifique en utilisant un certain nombre de résultats émanant de l'hérédité, de la démographie et des statistiques. Mais le projet fondamental de l'eugénique est avant tout social et politique. Le projet galtonien est de réorganiser la société anglaise en utilisant une sélection artificielle pour remplacer une sélection naturelle inefficace, pratiquant les méthodes utilisées par les éleveurs. Il proclame sa conviction qu'il est facile « *d'obtenir par sélection attentive, les races de chiens et de chevaux dotés de qualités spéciales... et qu'il serait souhaitable de produire une race humaine supérieurement dotée par les moyens semblables* ».

En 1904, Galton décide d'agir et d'exposer ses idées devant la Société de sociologie de Londres dans une conférence intitulée « *L'eugénique, sa définition, ses buts, ses aspirations* » où il propose de faire de l'eugénique une discipline à part entière enseignée dans les universités afin de l'introduire « *dans la conscience nationale comme une religion* ». À cette conférence, sont présents de nombreux médecins, les plus grands sociologues et de nombreux scientifiques. Cette conférence eut un vif succès, et sera imprimée et largement diffusée aux États-Unis et en Europe. C'est le point de départ du mouvement eugénique.

L'eugénisme positif et l'eugénisme négatif

O. Ammon, anthropologue allemand, écrit : « *Dans un troupeau, il y a toujours des individus manqués. Les éleveurs s'en débarrassent en les faisant conduire à l'abattoir. Quand il s'agit de l'homme, une sélection systématique de cette sorte n'est pas possible... Il y a un intérêt social à les empêcher de se reproduire, et ni la législation, ni l'administration, ni la charité privée ne devraient agir dans un sens contraire à l'intérêt social* » [15]. Quand

Ammon parle « *d'individus manqués* », il vise essentiellement le sous-prolétariat le plus pauvre et les chômeurs : catégories constituées de personnes « *inférieures* » incapables de suivre le progrès technologique et les exigences de la productivité dans une société libérale. L'eugénisme fut une réponse pour résoudre les problèmes socioéconomiques.

À partir de 1900, les idées eugénistes triomphent, touchant la population et les hommes politiques qui réclament l'adoption de mesures législatives. Dans les différentes politiques, on distingue deux sortes d'eugénisme : l'eugénisme négatif et l'eugénisme positif, notions introduites par le docteur anglais C.W. Saleby (Fig. 2). L'eugénisme négatif vise à empêcher la reproduction des individus dits « *inférieurs* » du point de vue biologique, psychologique ou intellectuel en leur interdisant le mariage mais aussi en les stérilisant de force, voire en les exterminant. L'eugénisme positif vise, lui, à améliorer la société en encourageant la reproduction des individus dits « *supérieurs* » par des primes à chaque naissance ou des prêts, ou grâce à l'organisation de « *haras humains* ».

Génétique, religion et eugénisme

L'essor de la génétique mendélienne, au début du XX^e siècle, va entraîner le mouvement eugéniste car les généticiens, mais aussi les évolutionnistes, aux États-Unis comme en Allemagne sont pour la plupart des eugénistes convaincus dont les recherches seront imprégnées de ce souci d'améliorer l'homme. Ils se firent aussi propagandistes à travers des associations dont ils étaient les figures de proue. Effectivement, de nombreuses associations vont être créées comme la Société allemande d'hygiène raciale, la Société eugénique française, l'Eugenics Record Office, l'American Eugenics Society... Ces sociétés publient des revues où se mêlent articles scientifiques sur les recherches en génétique et propagande eugéniste pure [12].

On a une réelle symbiose entre génétique et eugénisme

Trois congrès internationaux seront organisés sur le thème de l'eugénisme : le premier à Londres en juillet 1912, présidé par Léonard Darwin, le deuxième et le troisième en 1922 et 1932 à New York (Fig. 3). Après cette date, l'eugénisme se réforma vers une forme d'eugénisme positif utopique et plus aucun congrès ne fut organisé.

Dans la première moitié du XX^e siècle, l'eugénisme est un phénomène général. On trouve des eugénistes de toute tendance politique, à droite comme à gauche, qui prétendent se référer à la science pour organiser la société mais aussi de toute tendance religieuse : athée, protestante, juive, mais beaucoup plus rarement catholique. L'idéologie est avant tout le scientisme, la dimension religieuse est secondaire, mais pas négligeable. L'Église catholique appréciait peu le scientisme, le darwinisme social et pas du tout l'eugénisme qu'elle condamnera par l'encyclique *Casti connubii* de Pie XI (décembre 1930) : « *... Il en est, en*

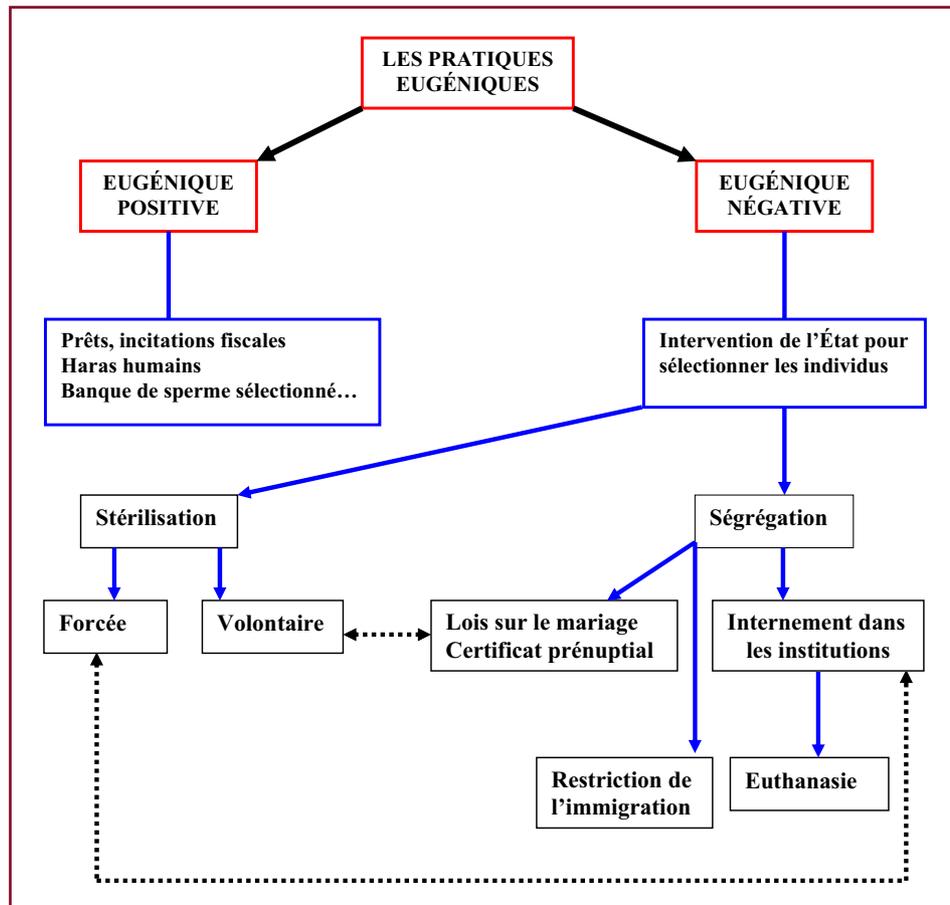


Figure 2. Les pratiques eugéniques. Les États associent deux stratégies : stérilisation et ségrégation. La levée de l'interdiction du mariage peut être conditionnée par une stérilisation volontaire du malade mental ou épileptique, inversement la grande majorité des stérilisations forcées ont été effectuées sur des personnes internées dans des institutions diverses (hôpitaux, asiles, colonies, prisons). L'euthanasie des malades mentaux internés dans les institutions sera organisée en Allemagne entre 1939 et 1941, ainsi que l'euthanasie des nouveaux-nés malformés. Les politiques eugéniques furent essentiellement négatives.

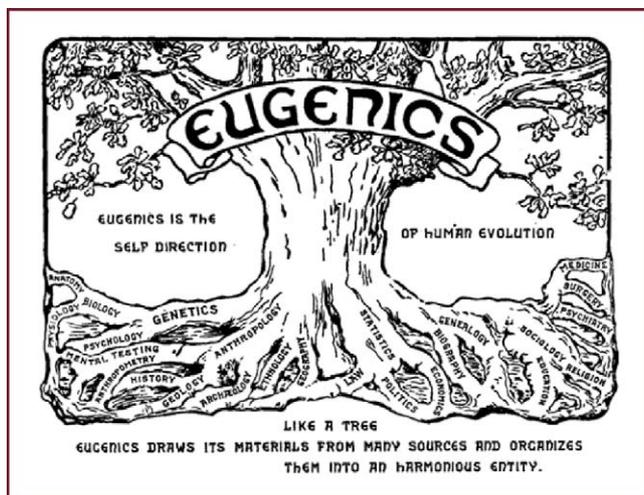


Figure 3. Logo du congrès de New York en 1922. L'eugénisme est la seule possibilité pour améliorer l'homme. Cette science est présentée comme un arbre au développement harmonieux dont les racines se nourrissent à de nombreuses sources : génétique, psychologie, anthropologie, sociologie, statistiques, ethnologie, éducation, politique, médecine, psychiatrie, religion, économie...

effet, qui, trop préoccupés des fins eugéniques, ne se contentent pas de donner des conseils salutaires pour assurer plus sûrement la santé et la vigueur de l'enfant – ce qui n'est certes contraire à la droite raison – mais qui mettent la fin eugénique au-dessus de tout autre, même d'ordre supérieur, et qui voudraient voir les pouvoirs publics interdire le mariage à tous ceux qui, d'après les conjonctures de leur science, leur paraissent, à raison, de l'hérédité, devoir engendrer des enfants défectueux, fussent-ils, d'ailleurs personnellement aptes au mariage. Bien plus, ils veulent que ces hommes soient de par la loi, de gré ou de force, privés de cette faculté naturelle par intervention médicale ; et il ne s'agit pas là d'une peine sanglante imposée par l'autorité publique comme châtement d'un crime, ou pour prévenir des attentats futurs de criminels : non, mais contre tout droit divin et humain, on attribue aux magistrats une faculté qu'ils n'ont jamais eue et qu'ils ne peuvent avoir légitimement. Tous ceux qui agissent de la sorte oublient complètement que la famille est plus sacrée que l'État...» [12]. Cela explique en partie pourquoi la plupart des législations eugénistes se retrouvent dans les pays anglo-saxons et protestants.

Entre 1900 et 1950, 25 pays démocratiques mirent en place ce type de politiques interdisant le mariage à certaines catégories de personnes et/ou des législations sur la stérilisation forcée ou volontaire [16].

Les États-Unis furent les premiers à mettre en place des législations eugénistes. Le passage des lois américaines vers les pays européens ne se fit pas facilement et il a fallu attendre la fin des années 1920 et la crise économique de 1929 pour que les Pays Scandinaves et l'Allemagne votent de telles lois.

Les politiques eugénistes aux États-Unis

Les idées de Francis Galton vont trouver un écho favorable dans le monde anglo-saxon [11]. Les États-Unis mirent en place des politiques eugénistes consistant en une restriction de l'immigration dès 1924, mais aussi en une loi rendant obligatoire la stérilisation des faibles d'esprit, des malades mentaux et des criminels, loi votée dans 33 États (Encadré 1) [17].

Encadré 1 La législation eugénique aux États-Unis de 1896 à 1972.

1. *Interdiction du mariage* (malades mentaux, déficients mentaux, alcooliques, syphilitiques, épileptiques, tuberculeux, mariages interraciaux...)

Connecticut (1896), Indiana (1905), 30 États en 1914

2. *Stérilisation obligatoire* (déficients mentaux, des fous, des épileptiques, des délinquants sexuels...)

Indiana (1907), Californie (1908), Connecticut (1909), État de Washington (1909), Nevada (1911), New York (1912)... Géorgie (1937) : au total 33 États

Lois appliquées jusqu'en 1972, 19 États ont toujours cette législation dans leurs textes mais celle-ci n'est plus appliquée

3. *Restriction de l'immigration*

1924 Immigration Restriction Act, loi abrogée en 1965

Aux États-Unis, trois sociétés principales vont être créées dont la Société américaine d'eugénisme qui publia, en 1926, *Le Catéchisme eugéniste*. C.B. Davenport dirige à partir de 1904 la Station expérimentale de l'évolution à Cold Spring Harbor. Son mot d'ordre est recherche et il accumule des centaines de données sur la transmission d'un certain nombre de caractères comme l'hémophilie, l'albinisme, l'alcoolisme, l'état de pauvreté et l'« arriération » mentale. H.H. Laughlin, bras droit de Davenport, est une autorité en matière de législation et sera un expert pour les questions d'immigration à la Commission d'immigration de la Chambre des représentants. Une véritable propagande va se mettre en place (conférences, expositions sur les lois de Mendel, concours de sermons eugénistes et des meilleures familles dans les foires annuelles...), associée à un enseignement dans les universités et a pour conséquence l'adhésion du

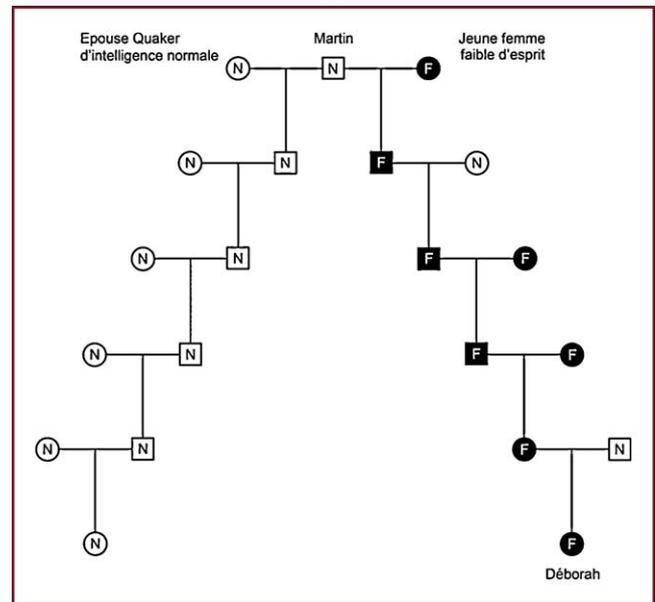


Figure 4. Arbre généalogique de la famille Kallikak publié par Goddard (F : faible d'esprit, N : normal). L'arbre généalogique de la famille Kallikak, nom formé à partir des racines grecques *kalos* (bon) et *kakos* (mauvais), publié par Goddard, met en évidence la faiblesse d'esprit héritée de génération en génération à partir du garçon que Martin a eu avec une jeune femme faible d'esprit. Parmi les 480 descendants de la jeune femme faible d'esprit, il y avait 143 descendants faibles d'esprit, seulement 46 descendants furent jugés capables de suivre une scolarité élémentaire. Il les compara aux 496 descendants de la jeune fille quaker : tous avaient un niveau scolaire au moins élémentaire et certains furent même des hommes réputés. Deborah était une jeune fille, internée dans la colonie de Vinceland dont Goddard était le directeur.

public aux idées eugénistes et « *la religion devient populaire* » [11].

Entre 1907 et 1917, deux nouvelles techniques de propagande furent utilisées par les partisans de l'eugénisme pour défendre leurs idées : les généalogies des familles dégénérées, pendant des travaux de Galton et le développement des tests d'intelligence importés de France. Ces tests servaient à détecter les enfants déficients et à déterminer leur âge mental. En 1912, H.H. Goddard publia ses résultats sur une famille, la famille Kallikak. L'arbre généalogique de cette famille Kallikak montre le contraste frappant entre les deux lignées issues de Martin (Fig. 4) [6,18].

La stérilisation obligatoire fut le traitement eugénique appliqué du délit criminel à la faiblesse d'esprit, terme vague pour l'époque.

La première loi de stérilisation fut adoptée en 1907 en Indiana, État où le Dr H. Sharp avait effectué les premières stérilisations eugéniques dès 1890. Puis d'autres États suivirent petit à petit : en 1920, 19 États et, en 1944, 33 États avaient adopté dans leur législation cette loi de stérilisation. Dans son prototype de loi de 1922, H. Laughlin donne une liste des « *personnes socialement inaptes* » : les débiles mentaux ; les fous ; les criminels (y compris les délinquants et les dévoyés) ; les ivrognes ; les malades (tuberculeux,

syphilitiques...); les aveugles; les sourds; les difformes; les individus à charge (y compris les orphelins, les bons à rien, les gens sans domicile...). Le mode d'application était semblable dans les différents États (Fig. 5). L'application des lois de stérilisation varia selon les États: elles furent appliquées dans les asiles financés par les fonds publics et ont surtout touché les pauvres, les femmes jeunes et les minorités ethniques.

De nombreux eugénistes furent préoccupés par le fait que les lois restreignant le mariage ou imposant la stérilisation risquaient d'être peu efficaces si « *la vigueur biologique de la nation continuait d'être mise en danger par la menace étrangère* » [11]. L'immigration en provenance de l'Europe de l'Est et du Sud était en ce début du ^{xx}e siècle de plus en plus importante. Les tests d'intelligence montrèrent qu'une majorité d'immigrants de l'Europe de l'Est étaient faibles d'esprit. Ces tests utilisés à grande échelle sur les recrues de l'armée en 1917 par R.M. Yerkes, psychologue à Harvard, montraient que l'âge mental moyen des Américains blancs était de 13,08 ans, juste au-dessus de la limite de la débilité légère (âge normal: 16 ans) et que les immigrants européens pouvaient être classés selon leur pays d'origine, le Russe avec un âge mental de 11,34 ans, l'Italien de 11,01 ans, le Polonais de 10,74 ans: l'immigrant était donc un débile léger. Par ailleurs, l'âge mental moyen des Afro-américains était le plus faible, se situant à 10,41; faisant dire aux analystes que les arriérés mentaux étaient nombreux dans cette population [9].

Ces chiffres frappèrent les esprits et ont attiré l'attention, en 1923, du Comité sur l'immigration et les naturalisations de la Chambre des représentants à l'origine de la loi restreignant l'immigration promulguée par le président Calvin Coolidge en juin 1924. Cette loi limitait l'entrée des immigrants provenant de l'Europe dans des pro-

portions importantes (2% de chaque nation répertoriée lors du recensement de 1890).

Les politiques eugénistes dans les Pays Scandinaves

Le mouvement eugéniste gagna petit à petit l'Europe et les Pays Scandinaves votèrent des lois de stérilisation dès la fin des années 1920 (Encadré 2).

Encadré 2 Les législations eugéniques en Scandinavie entre 1915 et 1977.

1. Interdiction du mariage (malades mentaux, épilepsie, maladies vénériennes), certificat prénuptial ou déclaration écrite

Norvège (1915 renforcée en 1919), Suède (1915, 1920), Danemark (1922 renforcée en 1930)

2. Stérilisation forcée parfois volontaire (retard mental, épilepsie, malformation physique grave, crimes sexuels, comportement antisocial)

Danemark (1929 modifiée en 1935, et 1934), Norvège (1934), Suède (1935 modifiée 1941), Finlande (1935)

3. Avortement pour cause sociale ou eugénique

Suède (1938), Danemark (1938)

4. Abrogation des lois de stérilisation forcée ou volontaire

Danemark (1967), Finlande (1970), Suède (1976), Norvège (1977)

Dans ces pays, l'eugénisme a été aussi populaire qu'en Allemagne et les social-démocrates au pouvoir ont voté un

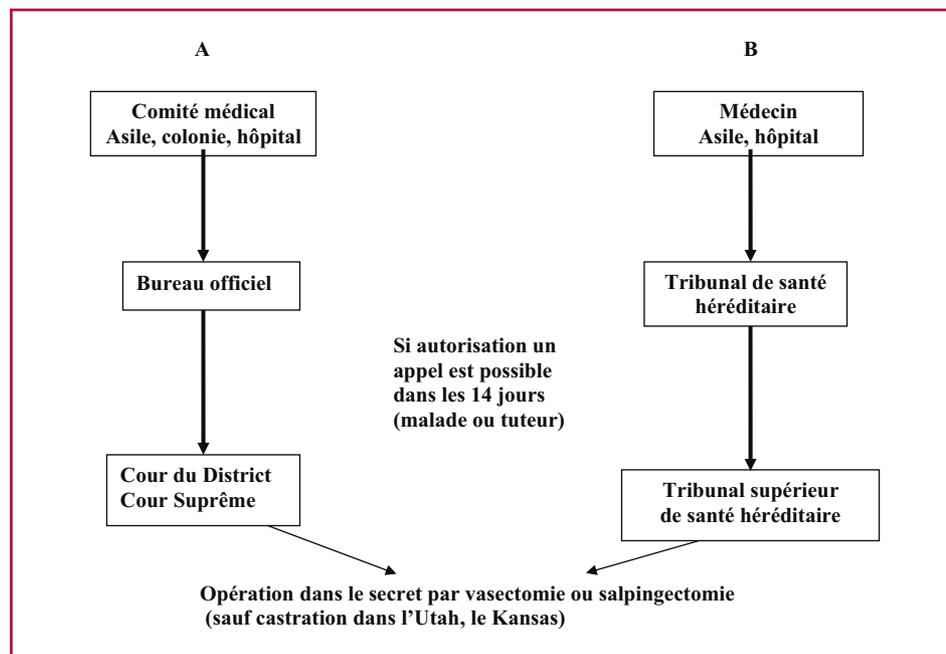


Figure 5. Comparaison des modes d'application de la loi de stérilisation dans l'État de Californie et en Allemagne (A. État de Californie. B. Allemagne). Un Bureau officiel est créé dans l'État de Californie, 165 tribunaux de santé héréditaire et 31 tribunaux supérieurs de santé héréditaire sont créés en Allemagne. Neuf mille décès sont répertoriés des suites opératoires en Allemagne.

certain nombre de lois eugéniques autorisant la stérilisation des malades mentaux ou des criminels qui ont été appliquées avec une grande sévérité [19].

Comme le fait remarquer Zylberman : « *Loin de résulter d'un plan préconçu, les stérilisations furent le produit de trois sortes de politiques : une politique eugénique d'État appuyée sur les experts (1930–1940) ; une politique coercitive émanant des institutions d'assistance à l'échelon local dont les motifs étaient plus économiques qu'eugéniques ; enfin, une politique médicale et contraceptive dès la fin des années 1950* » [20].

Les spécificités de l'eugénisme français

A. Pinard, chef de file du mouvement des puériculteurs, souhaite développer la puériculture à visée eugénique, il écrit : « *C'est en faisant de la puériculture avant la procréation... qu'on arrivera à diminuer le nombre des déchets sociaux, des infirmes, des idiots et des dégénérés... L'avenir de la race est en grande partie sous la dépendance de la puériculture avant la procréation* » [21]. Les propos de Pinard sur les « *déchets sociaux* » et les « *dégénérés* » auraient pu être tenus par n'importe quel eugéniste contemporain mais la solution qu'il propose est très différente. Effectivement, la France n'a pas été la plus zélée disciple de l'idéologie scientifique galtonienne : ni exterminations, ni stérilisations si ce n'est une loi d'inspiration eugéniste en 1942 instaurant l'examen prénuptial sous le gouvernement du Maréchal Pétain.

L'eugénisme français est bien différent de l'eugénisme galtonien pour des raisons historiques (Première Guerre mondiale), sociologiques et médicales (puériculture, hygiénisme), scientifique (biologie attachée au lamarckisme).

L'eugénisme français est issu d'un « *eugénisme médical spécifique et prégaltonien* » [22]. Le discours pré-eugéniste va se fonder sur des concepts simples et consensuels comme celui de la dégénérescence et de l'hérédité dont on ne connaît rien à cette époque puisque beaucoup de médecins sont persuadés que certaines maladies infectieuses, comme la tuberculose, sont héréditaires. La dégénérescence est une notion assez vague, employée à tout propos qui sera dans un premier temps utilisée uniquement par les médecins qui expliquent la raréfaction des génies causée par des « *unions mal assorties* » ou consanguines.

La théorie de la dégénérescence apparaît dans un contexte marqué par l'institutionnalisation croissante de la prise en charge des aliénés dans les asiles et par les débats sur la nature et la classification des maladies mentales. En 1857, B.A. Morel trace le tableau du dégénéré et démontre que c'est la « *déviations de ce type primitif qui renfermait en lui-même les éléments de continuité de l'espèce* » [23]. Plusieurs causes sont à l'origine de la dégénérescence en particulier la « *sélection à rebours* », c'est-à-dire le progrès fait marche arrière parce que la sélection naturelle ne joue plus son rôle. Une autre cause, souvent citée, est la morbidité, c'est-à-dire les maladies qui sont de plus en plus

répandues comme la syphilis, la tuberculose et l'alcoolisme. Ces trois fléaux sont au centre de tous les discours sur la dégénérescence.

La puériculture ou l'hygiénisme est un remède à la détérioration progressive des générations. C'est A. Pinard qui va donner à la puériculture son essor à partir de 1895. La contribution scientifique d'A. Pinard est importante, il sera un personnage très célèbre dans la sphère médicale. Il définit ainsi la puériculture : « *Il faut que notre siècle assiste à l'épanouissement de la "puériculture", c'est-à-dire à l'application de la science qui a pour but "la recherche des connaissances relative à la reproduction, à la conservation et à l'amélioration de l'espèce humaine". Cette science moderne, d'origine française, dont la vulgarisation importe tant aux progrès de l'Humanité, comprend trois parties dont je vais vous donner simplement les titres :*

- Puériculture avant la procréation ;
- Puériculture de la procréation à la naissance ;
- Puériculture après la naissance » [24].

Le mot eugénisme ne fait pas partie du vocabulaire médical français, Pinard ne fait aucune mention de Galton et présente sa puériculture comme « *une science moderne, d'origine française* ». C'est en décembre 1912, dans sa leçon inaugurale, qu'il prononce à Baudelocque qu'il fait référence à l'eugénisme en intitulant cette leçon : « *De l'eugennétique* ». Il oppose à l'eugénique de Galton centrée sur l'hérédité, l'eugennétique davantage tournée vers le milieu : « *L'eugénie de Galton aura certes une grande place dans la puériculture avant la procréation ; mais, l'eugennétique en sera l'application dans la fonction de reproduction... Or pour étudier cette branche scientifique, nul n'est mieux placé, nul n'est plus qualifié que le médecin en général et l'accoucheur en particulier* » [25].

Les propositions de stérilisation reçoivent un enthousiasme très modéré, l'enjeu qui va occuper le corps médical, c'est le mariage. Dès la fin du XIX^e siècle, les médecins auront la revendication d'un contrôle prénuptial par l'État, destiné à n'autoriser le mariage qu'aux bons procréateurs. Un bon procréateur se définit par sa santé et un mauvais procréateur, à l'inverse, c'est le dégénéré. Dans les années 1920, les partisans du certificat prénuptial ne vont pas ménager leurs efforts et cette campagne opiniâtre va aboutir à la première proposition de loi Pinard en novembre 1926 en faveur du certificat prénuptial qui sera rejetée.

Le 16 décembre 1942, une loi intitulée : « Loi 941 relative à la protection de la maternité et de la prime enfance », instaure l'examen prénuptial obligatoire.

Dans le préambule, la dimension eugénique de certificat est mise en avant : « *pour la première fois apparaît dans la législation française une mesure d'eugénisme : le certificat médical avant le mariage* ». Cette loi est l'aboutissement de la campagne des eugénistes français en matière de mariage. Elle a une portée eugénique car elle rend obligatoire, pour toutes les couches de la population, le certificat prénuptial.

Il était tentant pour de nombreux eugénistes français de se réfugier dans l'utopie, faute de pouvoir exclure les « *dégénérés* » de la fonction de reproduction. Les utopistes

vont « *cultiver* » la « *race supérieure* » dans des haras où la procréation sera dirigée afin d'aboutir à la perfection de l'homme. L'élevage humain est une source inépuisable d'idées pour les eugénistes français et chacun ira de sa recette pour améliorer l'homme, le façonner (surhommes) et proposer une société organisée rationnellement. Le néologisme « *biocratie* » apparaît en 1920 sous la plume du psychiatre E. Toulouse.

Au sens propre, les généticiens et les médecins auraient le pouvoir de déterminer, grâce à la connaissance scientifique, la place de chaque individu dans la société. Selon ses aptitudes, chacun occuperait une place « *juste* », conférant ainsi à l'ensemble de la société un bon fonctionnement. À l'origine de cette idée de biocratie, il y a la volonté de reconstruire un ordre social stable et durable après le chaos engendré par la Première Guerre mondiale. Des règles strictes et autoritaires organiseraient le travail mais aussi la procréation afin d'obtenir des hommes non seulement heureux mais aussi améliorés dans leurs qualités physiques et intellectuelles.

La biocratie « *est surtout une des expressions de la pensée utopique du xx^e siècle* » qu'aucun parti de la III^e République n'a repris à son compte [19]. L'idée de biocratie exprime plutôt le fantasme d'un pouvoir médical qui, dans un contexte de progrès de la connaissance, ne doutait pas de sa légitimité à faire le bien et le bonheur des hommes et se sentait investi de cette mission. Carrel propose une biocratie, en tous points semblables à celle de Toulouse, comme alternative à la démocratie :

« Il faut établir des relations nouvelles entre les hommes :

de substituer les concepts scientifiques de la vie aux anciennes idéologies ;

de développer harmonieusement dans chaque individu toutes les potentialités héréditaires ;

de supprimer les classes sociales et les remplacer par des classes biologiques ;

la « Biocratie » au lieu de la démocratie ;

de rendre les hommes aptes à se conduire rationnellement ;

la fraternité, la loi de l'amour... » [26].

Il est clair que l'eugénisme français a été médical, plutôt de type positif que négatif, il n'a pas été le précurseur de l'eugénisme nazi même si certains écrits ont servi à alimenter l'idéologie eugénique nazi comme ceux de Vacher de Lapouge.

L'eugénisme ou l'hygiène raciale en Allemagne nazie

C'est en Allemagne nazie que les pires horreurs au nom de l'eugénisme vont être réalisées. Avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir, l'eugénisme allemand ressemble en tous points à l'eugénisme des pays anglo-saxons. Sans le soutien des intellectuels, Hitler n'aurait pas pu construire et appliquer ses politiques eugénistes entre 1933 et 1945 (le 9 juillet 1933 serment d'allégeance de neuf intellec-

tuels éminents et le 11 novembre 1933 manifeste signé par 960 savants et intellectuels).

Parmi les fondateurs de l'eugénisme allemande, on trouve A. Ploetz et F. Lenz. Ploetz introduisit, en 1895, le terme d'hygiène raciale qui est à peu près équivalente à l'eugénisme. L'hérédité ancestrale de Galton est une sorte d'hérédité raciale, transmise par les parents et leurs ancêtres.

L'hygiène raciale est une doctrine à la fois biologique et sociale qui réunit des principes hygiéniques, des principes eugéniques et des principes raciaux.

Cette hygiène raciale a pour finalité une amélioration de l'humanité grâce à un contrôle de l'évolution humaine biologique, en particulier de la race « *supérieure* ». Le mot race n'a pas le sens de « *race humaine* » comme en anthropologie mais celui de « *disposition héréditaire d'un peuple* » comme le précise O. von Verschuer, chef de file de l'eugénisme allemand : « *L'essentiel de la race gît dans l'hérédité* » [27]. Certains hommes possèdent des gènes qui leur donnent des aptitudes supérieures, d'autres des gènes leur donnant des aptitudes inférieures. L'hygiène raciale a pour tâche de maintenir la santé héréditaire (au besoin de l'améliorer) et les propriétés raciales du peuple. Pour les eugénistes, eugénique et hygiène raciale ne font qu'une seule discipline puisque la race est héréditaire et que l'eugénique vise à la protection des caractères favorables héréditaires. Dès lors, la distinction entre eugénique (*eugenik*) et hygiène raciale (*rassenhygiene*) est totalement inutile. C'est pourquoi la plupart des eugénistes allemands sont appelés hygiénistes raciaux.

Hitler affirme dans *Mein Kampf* qu'il engagera « un combat contre l'épidémie », c'est-à-dire les maladies héréditaires et les maladies sexuellement transmissibles. Ce combat l'amènera à adopter des mesures pour interdire la reproduction des malades : « *L'État doit déclarer indigne de procréer et empêcher toute personne apparemment malade, et chargée d'une hérédité dont elle risque d'accabler sa descendance* ». Hitler justifiera toujours ses politiques de stérilisation ou d'extermination par un souci humanitaire pour épargner des souffrances inutiles aux personnes porteuses d'une maladie héréditaire ou mentale (Encadré 3).

Encadré 3 Les politiques eugénistes mises en place en Allemagne nazie (1933–1945).

1. *Stérilisation forcée en cas de débilité mentale innée, schizophrénie, troubles mentaux circulaires, épilepsie héréditaire, alcoolisme grave...*

14 juillet 1933 Loi sur la prévention de la transmission des maladies héréditaires

2. *Interdiction des mariages entre citoyens de sang allemand et Juifs, interdiction des relations sexuelles extraconjugales entre Juifs et citoyens de sang allemand, certificat prénuptial*

Septembre 1935 Loi sur la protection du sang allemand et de l'honneur allemand

Octobre 1935 Loi sur la santé du mariage

3. *Création de « haras humains », prêts pour les meilleures familles, allocations familiales*

Juin 1933 Loi pour réduire le chômage
 Décembre 1935 Fondation *Lebensborn*
 4. Extermination des malades mentaux, des enfants anormaux, des prisonniers malades
 Août 1939 Ordonnance autorisant l'euthanasie des enfants anormaux
 Octobre 1939 Ordonnance secrète marquant le début de l'Opération T.4 (arrêtée en août 1941)
 Après 1941, Euthanasie sauvage et programme 14f13

Le 14 juillet 1933 est publiée la «*Loi pour la prévention d'une descendance héréditairement malade*», élaborée par deux médecins, les docteurs Gütt et Rüdin et par un juriste, Falk Ruttke, et calquée sur la loi de l'État de Californie. Mais elle est moins dure que la loi californienne car elle ne vise que les maladies héréditaires et pas du tout la criminalité. L'article 1 de cette loi stipule que : «*1. Toute personne, atteinte d'une maladie héréditaire, peut être stérilisée au moyen d'une opération chirurgicale si, d'après les expériences de la science médicale, il y a lieu de croire avec une grande probabilité que les descendants de cette personne seront frappés de maux héréditaires graves, mentaux ou corporels.*

Est considérée comme atteinte d'une maladie héréditaire dans le sens de la loi, toute personne qui a les maladies suivantes :

- *la débilité mentale congénitale ;*
- *la schizophrénie ;*
- *la folie circulaire (ou maniacodépressive) ;*
- *l'épilepsie héréditaire ;*
- *la danse de Saint-Guy héréditaire (chorée de Huntington) ;*
- *la cécité héréditaire ;*
- *la surdité héréditaire ;*
- *la malformation corporelle grave et héréditaire ;*
- *peut aussi être stérilisée toute personne sujette à des crises graves d'alcoolisme ».*

Cette loi n'a pas de connotations racistes évidentes, elle s'inscrit dans le mouvement eugéniste international, elle ne peut pas être qualifiée de loi «*nazie*» même si elle a été mise en place par les Nazis. Comme dans le cas des lois américaines, toute une procédure judiciaire est mise en place, mais elle diffère par la structuration de tribunaux spéciaux (Fig. 5).

Les généticiens avaient évalué à environ 2% la population touchée par les stérilisations, soit environ un million de personne [28]. En fait, la majorité des stérilisations ont été faites avant 1940, mais il y eut de nombreuses stérilisations illégales pour des motifs non inscrits dans la loi comme l'homosexualité. En 1937, 385 enfants métis (bâtards nègres), nés de l'union de femmes allemandes et de soldats français, originaires du Sénégal, occupant la rive gauche du Rhin et de la Ruhr, seront stérilisés illégalement après avoir été reconnu déficients mentaux.

Le 31 janvier 1931, Himmler subordonne le mariage des SS à l'obtention d'une autorisation délivrée par le Bureau racial des SS, nouvellement créé : «*L'autorisation du mariage sera uniquement et exclusivement attribuée ou refusée selon*

les critères de race et de santé héréditaire». Pour Hitler, le mariage est une affaire publique où la liberté de l'individu est supprimée pour le choix de son partenaire : «*Même le mariage ne peut être considéré comme un but en soi : il doit conduire vers un but plus élevé, la multiplication et la conservation de l'espèce et de la race ; telle est son unique signification, telle est son unique mission*» [7].

La loi du 18 octobre 1935 va compléter la loi de stérilisation en interdisant le mariage aux personnes atteintes de maladies héréditaires. La Loi pour la protection de la santé héréditaire du peuple allemand ou loi de santé du mariage est bien une loi de nature eugénique. L'article 1 est ainsi rédigé : «*1. Aucun mariage ne peut être conclu :*

- *quand un fiancé souffre d'une maladie à danger de contagion, qui fasse craindre un dommage notable pour la santé du conjoint ou des descendants ;*
- *quand un des fiancés est interdit ou momentanément sous-tutelle ;*
- *quand un des fiancés, sans être interdit, souffre d'une maladie mentale, qui fasse paraître le mariage indésirable pour la communauté ethnique ;*
- *quand un des fiancés souffre d'une maladie héréditaire dans le sens de la Loi pour la prévention, d'une descendance malade héréditairement (loi du 14 juillet 1933).*

La teneur du paragraphe 1, lettre d, ne s'oppose pas au mariage si l'autre conjoint est stérile» [27].

Sous le III^e Reich, le rôle de la femme et sa fonction sociale vont être modifiés. De nombreuses lois vont interdire aux femmes l'accès à certaines professions. Comme le fait remarquer M. Hillel, dans la société nazie, «*l'homme n'était qu'un reproducteur et la femme un réservoir vivant de sang pur*» [29]. D'autres lois vont interdire l'avortement, la contraception mais faciliter le divorce si la femme est stérile.

Pour Himmler, l'Allemagne des années 1930 devait «*être peuplée de 120 millions de Germains nordiques*» ce qui lui assurerait une suprématie sur les États voisins [30]. Pour cela, Himmler sous le contrôle des «*examineurs de la race*» fonda, le 12 décembre 1935, les «*Lebensborn*», «*foyers*» tenant à la fois de la maternité et du haras. Le premier établissement ouvre ses portes le 15 août 1936 à Steinhöring, 11 maternités et six homes d'enfants suivront. D'autres seront créés dans les pays occupés (Norvège, Danemark, France, Pologne...). Mais les enfants aryens naissant dans ces foyers étaient en trop petit nombre et Himmler décida de chercher hors des frontières les enfants présentant toutes les caractéristiques raciales requises et de les ramener en Allemagne pour les élever dans ces homes d'État. Il déclare en 1938 : «*J'ai vraiment l'intention de chercher le sang german, dans le monde entier, de le soustraire et de le voler où je peux*». En 1941, une ordonnance secrète (Encadré 4) organise le kidnapping d'enfants, confié à un corps spécial d'infirmières dites les «*infirmières brunes*». M. Hillel estime que deux millions d'enfants polonais ont été ainsi enlevés, seulement 100 000 furent retenus après le tri racial effectué par des médecins SS, «*anthropologues confirmés*» et élevés par l'État allemand. Tout enfant non retenu était soit renvoyé en Pologne, soit envoyé dans un camp d'extermination [29].

Encadré 4 Ordonnance n° 6711 organisant le kidnapping des enfants polonais [7].

« Dans les anciens orphelinats polonais et dans les familles polonaises se trouvent un grand nombre d'enfants qui, en raison de leur aspect racial extérieur, sont à considérer comme des enfants issus de parents nordiques... Afin que ces enfants dont l'aspect racial permet de déduire qu'ils sont nés de parents nordiques puissent à nouveau être intégrés dans la communauté allemande, il est nécessaire de "procéder à un tri racial et à un examen psychologique" des enfants placés dans les orphelinats de l'ancienne Pologne et chez des parents nourriciers polonais. Les enfants reconnus de "sang précieux" pour la communauté allemande doivent être intégrés dans la nation allemande ».

Pour les Nazis, mais aussi pour un certain nombre d'intellectuels, la stérilisation ne suffit pas et la propagande en faveur de l'euthanasie va s'intensifier dès l'arrivée d'Hitler au pouvoir, propagande à laquelle participeront de nombreux psychiatres [31].

Hitler était favorable, pour des raisons économiques, à l'élimination des malades mentaux et des enfants malformés. La valeur d'un individu est déterminée par ce qu'il apporte à la société : est-il productif ou improductif ? S'il est improductif, il n'a aucune valeur pour la communauté. Dans un discours en 1929, il déclarait : « Si chaque année l'Allemagne avait un million d'enfants et en éliminait 700 000 à 800 000 parmi les plus faibles, le résultat final serait probablement un accroissement de notre force nationale ». Les Nazis préparèrent une campagne savamment orchestrée pour préparer les esprits à l'euthanasie par une propagande à l'aide de conférences menées par les intellectuels, d'expositions photographiques, de films, par un enseignement dans les universités de manière à sensibiliser ainsi un noyau de médecins qui accepteraient de mettre en œuvre le programme.

Les acteurs médicaux de l'euthanasie des malades mentaux sont essentiellement des psychiatres, eugénistes militants, des pédiatres et des jeunes médecins « idéalistes » sans spécialité [31]. Une question reste posée : comment des médecins ont-ils pu penser et organiser cette extermination scientifiquement et politiquement ? Aidé des spécialistes des malades mentaux, Brandt et Bouhler dressèrent une liste des médecins susceptibles d'accepter et les convoquèrent à Berlin pour un entretien préalable, on leur exposa les mesures d'élimination des malades mentaux et on exigea d'eux le secret absolu en leur donnant l'assurance qu'ils seraient à l'abri de toute poursuite pénale bien que le Code pénal, dans sa version de 1937, condamne l'euthanasie. En octobre 1939, Hitler fut amené à confirmer par écrit les pouvoirs d'euthanasie par un texte écrit (Encadré 5).

Encadré 5 Ordonnance secrète signée par Hitler autorisant l'euthanasie des malades mentaux.

Doc. TMI, Nuremberg, Doc. PS 630

« Adolf Hitler Berlin, le 1^{er} septembre 1939

Le Reichsleiter Bouhler et le docteur en médecine Brandt sont chargés, sous leur responsabilité, d'étendre les attributions de certains médecins, à désigner nominativement, à l'effet d'accorder une mort de grâce à des malades qui, dans les limites du jugement humain et sur la base d'un examen critique de leur maladie, doivent être considérés comme incurables »

Adolf Hitler

Hitler rédigea cette ordonnance le 1^{er} octobre 1939 sur le papier à lettres privé de la Chancellerie mais l'antidate au 1^{er} septembre, date de l'entrée en guerre de l'Allemagne. Mais, il refusa de signer une loi autorisant cette euthanasie.

L'opération d'élimination des pensionnaires des hôpitaux et des hospices commença dès octobre. Une administration, chapeauté par la Chancellerie, siégeait dans un immeuble au 4 Tiegartenstrasse à Berlin d'où le nom de code de l'opération T.4. Le recrutement des collaborateurs se fit par voie contractuelle, par engagement volontaire ou par détachement administratif. Il est important de souligner qu'aucune contrainte ne fut exercée sur les médecins et sur tout le personnel. Six instituts d'euthanasie et quatre bureaux sont alors constitués afin de recenser les malades, de les transporter, de gérer l'état civil et financièrement l'opération T.4 [32].

Après un recensement des malades, le ministère de l'Intérieur adressa à chaque établissement des formulaires d'une seule page remplis par les médecins des asiles, un par malade, indiquant le nom du malade, sa maladie, s'il était apte ou non au travail. Ces formulaires transmis à la centrale T.4 étaient soumis à trois experts différents qui rendaient leur verdict dans un cadre bordé de noir, par une croix rouge pour proposer la mort, par un trait bleu pour l'ajournement. Le travail des experts était rémunéré : chaque formulaire expertisé rapportait une somme équivalente à une cigarette. Les formulaires positifs étaient transmis à la « S.A.R.L. d'utilité publique pour le transport des malades » qui organisait alors le transfert des malades, à partir de chaque asile vers les instituts d'euthanasie. La « désinfection » était le nom de code interne qui désignait le gazage des malades.

Dès que les malades arrivaient à l'institut d'euthanasie, ils étaient photographiés, déshabillés et présentés à un médecin puis un numéro était apposé sur le dos du malade et ils attendaient pour rentrer, par groupes de 40 à 50, dans les salles de douche camouflées en chambre à gaz. Chaque institut avait son propre four crématoire où les cadavres étaient brûlés et avait son bureau d'État civil. Les médecins disposaient d'une liste de causes de décès expliquant une mort soudaine et naturelle. Une lettre modèle de condoléances et un avis de décès étaient envoyés aux familles et si la famille le réclamait une urne, avec les cendres du « mort » (Encadré 6).

Encadré 6 Lettre modèle de condoléances de l'institut B envoyée à la famille [32].

« Monsieur,

Comme vous l'avez certainement appris en son temps, votre fille, Melle X... a été transférée sur décision ministérielle dans notre établissement. Nous avons le pénible devoir de vous annoncer que votre fille est décédée chez nous le... d'une grippe avec abcès au poumon. Tous les efforts entrepris par les médecins pour maintenir la malade en vie ont malheureusement échoué.

Nous vous exprimons nos très sincères condoléances. Vous trouverez une consolation dans la pensée que la mort de votre fille l'a libérée de souffrances pénibles et incurables.

Nous conformant aux instructions de police, nous avons dû procéder immédiatement à l'incinération du corps. Cette mesure, qui s'impose à nous de la manière la plus stricte, a pour but de protéger la patrie contre la propagation de maladies infectieuses qui présentent en temps de guerre un grave danger.

Si vous souhaitez recevoir l'urne funéraire – dont l'envoi est gratuit –, veuillez nous le faire savoir et nous adresser l'accord écrit de l'administration du cimetière. À défaut de réponse de votre part dans les 15 jours, nous procéderons nous-mêmes à l'inhumation de l'urne. Vous trouverez ci-joint deux actes de décès pour usage administratif. Nous vous prions de les conserver avec soin ».

Heil Hitler

Malgré les efforts pour garder le secret, des rumeurs se répandirent. Les Églises protestante et catholique protestèrent par écrit auprès du chef de la Chancellerie. La protestation la plus célèbre est celle de l'évêque de Münster, Clemens A. comte de Galen. Il dépose le 28 juillet 1941, devant le procureur d'État de Münster, une plainte contre inconnu pour assassinat. Cette plainte n'ayant eu aucune suite, il proteste, le 3 août 1941, dans un sermon prononcé à l'église Saint-Lambert, contre les auteurs de ces assassinats [12]. L'évêque fut arrêté mais des manifestations ont obligé les autorités à le relâcher.

Ce fut sans doute ce sermon (Encadré 7) qui décida Hitler à suspendre l'opération T.4, le 24 août 1941. Mais l'élimination des enfants anormaux continua ainsi que celle des malades mentaux mais sous d'autres formes. Une déposition au cours d'un procès à la fin des années 1940 témoigne de la continuation de l'extermination des malades et des enfants : « I... Il est clairement prouvé que l'ordre d'arrêter l'action donnée en septembre 1941, en raison des protestations publiques des hauts dignitaires de l'Église, n'était que pure apparence : en vérité, ces protestations n'eurent presque aucun résultat ; après une courte pause rendue nécessaire pour modifier et camoufler les méthodes suivies jusque-là, l'opération se poursuivit au même rythme, de manière plus secrète... » [32].

Quel est le nombre des victimes ainsi exterminées ? Le Tribunal de Nuremberg va retenir le chiffre de 275 000 victimes comme un minimum. [33].

Encadré 7 Extraits du sermon de C. von Galen prononcé le 3 août 1941.

«... Depuis quelques mois, il a été signalé que, sur les instructions de Berlin, des patients qui souffrent depuis longtemps de maladies incurables ont apparemment été contraints de quitter les maisons et cliniques. Plus tard, leurs proches sont informés que le patient est mort, que le corps a été incinéré et que les cendres sont à leur disposition. Il ne fait guère de doute que ce grand nombre de décès inattendus ne sont pas le fait d'une mort naturelle, mais d'un meurtre accompli d'après cette idéologie qui affirme qu'il est licite de supprimer la vie soi-disant indigne d'être vécue, c'est-à-dire le droit de tuer des innocents parce que leur vie n'aurait plus de valeur pour le peuple et l'État.

Terrible idéologie qui justifie l'extermination des innocents, qui permet le principe du meurtre des invalides incapables de travailler, des infirmes, des incurables et des vieillards. Comme j'en ai été bien informé, dans les hospices et les hôpitaux de Westphalie, sont préparées des listes de pensionnaires qui sont classés en tant que « membres improductifs »...

On m'a confirmé que l'on ne cache pas, au ministère de l'Intérieur et dans le service du Secrétaire d'État à la santé publique, le Dr Conti, qu'on a effectivement exterminé en Allemagne un grand nombre d'aliénés et que cela continuera...

Quand j'ai eu connaissance de l'intention de transférer les malades de Mariethal pour les exterminer, j'ai déposé une plainte par lettre recommandée le 28 juillet auprès du Procureur de Münster du Tribunal régional à Münster et au Président de la Police de Münster ayant la teneur suivante : « Selon l'information que j'ai reçue, il est projeté au cours de cette semaine (la date mentionnée était celle du 31 juillet) de transférer un grand nombre d'aliénés internés... à l'hôpital d'Eichberg où ils doivent être exterminés... Puisqu'une telle action est non seulement contraire à la loi divine et naturelle et est qualifiée à l'article 211 du Code pénal de meurtre et entraîne la mort... demande que des mesures soient prises pour protéger les patients concernés... »

Ces malheureux malades doivent donc mourir parce qu'ils sont devenus indignes de vivre, d'après le jugement de quelque médecin ou l'expertise de quelque commission, et parce que d'après cette expertise, ils appartiennent à la catégorie des citoyens « improductifs »...

L'euthanasie des malades mentaux annonça le génocide de millions de Juifs et de centaines de milliers de Tziganes. Des politiques eugénistes, le pas a été franchi jusqu'au génocide. Mais l'euthanasie des malades mentaux n'entre pas dans le cadre du génocide car elle ne concerne pas un groupe ethnique, racial, religieux ou politique. La plupart des médecins qui ont participé à cette politique d'euthanasie ne furent pas poursuivis ultérieurement ou

Tableau 1 Bilan des stérilisations eugéniques.

Pays	Durée d'application	Nombre de stérilisations
États-Unis	Jusqu'en 1972	60 166 (59 139 avant 1949)
Danemark	Jusqu'en 1972	13 000
Suède	Jusqu'en 1976	62 888 ^a
Norvège	Jusqu'en 1977	40 000 + 40 000 hors cadre loi
Finlande	Jusqu'en 1975	56 080
Allemagne	1934–août 1939	350 000–400 000
Japon	Depuis 1948 modifiée en 1984	> 800 000

^a L'ampleur des stérilisations pratiquées en Suède suscita un scandale et le gouvernement suédois nomma en septembre 1997 une commission composée de médecins, de juristes et d'historiens, chargée de définir les responsabilités des gouvernants et des médecins, d'estimer le nombre des stérilisations forcées et de proposer des indemnités. Une loi votée en 2000 reprendra les recommandations de cette commission, 3000 demandes d'indemnités seront reconnues pour un montant de 4,5 milliards de couronnes (495 millions d'euros) [18].

eurent des peines de prison légères au cours des différents procès [34]. Le fait le plus troublant de cette barbarie est le double soutien « médical » et « juridique » de la mise en œuvre de ces programmes. L'euthanasie des malades mentaux était sous la responsabilité des médecins probablement parce qu'une « mort médicalisée » même dans les chambres à gaz semblait plus acceptable qu'un meurtre.

L'eugénisme de l'après-guerre

L'eugénisme ne disparaît pas après la guerre. Mais, on observe un net recul de ce dernier dans le discours scientifique bien que certains généticiens continuent de s'y accrocher. Le 28 juin 1948, le Japon, sous occupation américaine, adopte une législation eugéniste autorisant la stérilisation volontaire des individus porteurs d'une maladie répertoriée dans une liste de 55 maladies et autorisant les avortements eugéniques. Cette loi est la plus aboutie de toutes lois organisant la stérilisation « volontaire » des « êtres inférieurs » [6].

Le bilan des stérilisations (Tableau 1) montre que le Japon et les Pays Scandinaves ont appliqué les lois de stérilisation avec sévérité. Les stérilisations ont touché des femmes jeunes pour faiblesse d'esprit ou générale.

Conclusion

Depuis 20 ans, l'eugénisme constitue un élément récurrent au cœur du débat actuel sur les questions relevant de la bioéthique [35]. Les scientifiques, les philosophes, les juristes se demandent si les techniques actuelles de procréations médicalement assistées, associées au diagnostic préimplantatoire ou au diagnostic prénatal ne présentent pas des risques d'eugénisme. Dans ces débats, l'eugénisme auquel il est fait référence, concerne le contrôle de la reproduction humaine afin de donner naissance à des enfants indemnes d'anomalies, mais en aucun cas à empêcher la reproduction des personnes porteuses de gènes délétères comme ce fut le cas avec les politiques eugénistes mises en place par certains États, il y a un siècle. Alors, parle-t-on du même eugénisme que celui décrit précédemment? De nos jours, l'eugénisme positif aurait pour finalité d'augmenter la fréquence des gènes donnant des caractéristiques supérieures et l'eugénisme négatif aurait pour but de réduire la fréquence des gènes pathologiques dans la population par des méthodes comme le DPN ou le DPI. On n'est plus dans la hantise d'une descendance dégénérée mais dans la quête d'un « enfant parfait », indemne d'anomalie.

L'eugénisme est donc passé de la sphère publique à la sphère privée.

Comment dissocier choix et pratiques individuelles, des choix et pratiques collectives? La pression sociale ne doit pas être négligée et comme le constate Kitcher: « *Ce nouvel eugénisme se donne comme étant différent, précisément parce qu'il laisse les individus prendre librement leurs décisions reproductives... L'eugénisme utopique est né de la compassion. Il promet l'amélioration de la qualité des vies. Mais, si ces nouveaux pouvoirs techniques sont injectés dans des sociétés qui tolèrent des inégalités énormes, l'eugénisme utopique dégénérera et nous ramènera à l'eugénisme des débuts* » [3].

Au début de ce millénaire, la médecine est incontestablement dominée par le « tout génétique », pour le meilleur mais parfois pour le pire : le retour de l'eugénisme. Alors, les chercheurs ne doivent pas hésiter à participer activement à une bonne compréhension des avancées en génétique et des retombées médicales qui en découlent et les parlementaires doivent impérativement jouer leur rôle de législateurs en encadrant au mieux les nouvelles technologies biomédicales. C'est à ce prix que nous éviterons le pire.

Références

- [1] Aubert-Marson D. Histoire de l'eugénisme. Paris: Éditions Ellipses; 2010.
- [2] Thomas JP. Les fondements de l'eugénisme. Collection « Que sais-je ». Paris: PUF; 1995.
- [3] Gayon J, Jacobi D. L'éternel retour de l'eugénisme. Collection Science, histoire et société. Paris: PUF; 2006.
- [4] Article 16-4 du Code civil: « Nul ne peut porter atteinte à l'intégrité de l'espèce humaine. Toute pratique eugénique tendant à l'organisation de la sélection des personnes est interdite ».
- [5] Article L 2131-4 du Code de la santé publique.

- [6] Sutter J. L'eugénique : problèmes, méthodes et résultats. Paris: PUF; 1950.
- [7] Bresnu PN. L'eugénisme: théorie biologique et pratiques politiques. Université de Paris-Nanterre: Mémoire de DEA; 1985.
- [8] Aubert-Marson D. Sir Francis Galton: le fondateur de l'eugénisme. *Med Sci* 2009;25:6–7.
- [9] Gould SJ. La mal-mesure de l'homme, l'intelligence sous la toise des savants. Collection Biblio. Paris: Le Livre de Poche; 1986.
- [10] Forrest DW. Galton: the life and work a Victorian genius. London: Paul Elek; 1974.
- [11] Kelves DJ. Au nom de l'eugénisme. Paris: PUF; 1995.
- [12] Pichot A. La société pure de Darwin à Hitler. Paris: Flammarion; 2000.
- [13] Galton F. Hereditary Genius, an inquiry into laws and consequences; 1869, disponible sur le site <http://www.galton.org>.
- [14] Galton F. Inquiries into Human Faculty; 1883, disponible sur le site <http://www.galton.org>.
- [15] Ammon O. L'ordre social et ses bases naturelles, esquisse d'une anthroposociologie, traduit de la 2^e édition allemande par H. Muffang. Paris: Albert Fontemoing; 1900.
- [16] Nisot MT. La question eugénique dans les divers pays, 2 volumes. Bruxelles: Librairie Falk Fils, Georges van Camperhaut éditeur; 1927–1929.
- [17] Aubert-Marson D. Les politiques eugénistes aux États-Unis dans la première moitié du XX^e siècle. *Med Sci* 2005;21:3.
- [18] Goddard HH. The Kallikak family, a study in the heredity of feeble-mindedness. New York: Macmillan; 1912.
- [19] Drouard A. L'eugénisme en questions. L'exemple de l'eugénisme français. Paris: Collection Polis, Éllipses; 1999.
- [20] Zylberman P. Eugénique à la Scandinave, le débat des historiens. *Med Sci* 2004;20:10.
- [21] Pinard A. De la conservation et de l'amélioration de l'espèce. *Bull Med* 1899:13.
- [22] Carol A. Histoire de l'eugénisme en France. Les médecins et la procréation au XIX^e–XX^e siècle. Paris: Seuil; 1995.
- [23] Morel BA. Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine. Paris: JB Baillière; 1857.
- [24] Pinard A. De la dépopulation de la France. Paris: Revue scientifique; 1910.
- [25] Pinard A. De l'eugénétique. Paris: Annales de gynécologie et d'obstétrique; 1912.
- [26] Carrel A. Jour après jour 1889–1944. Paris: Plon; 1944.
- [27] Verschuer von O. Manuel d'eugénique et d'hérédité humaine. Paris: Masson; 1943.
- [28] Muller-Hill B. Science nazie, science de mort, l'extermination des Juifs, des Tziganes et des malades mentaux de 1933 à 1945. Paris: Odile Jacob; 1989.
- [29] Hillel M. Au nom de la race. Paris: Fayard; 1975.
- [30] Ruffié J. De la biologie à la culture, 2. Paris: Champs Flammarion; 1983.
- [31] Massin B. L'euthanasie psychiatrique sous le III^e Reich : la question de l'eugénisme. *Inf Psychiatr* 1996;72–718:8.
- [32] Kogon E, Langbein H, Ruckerl A. Les chambres à gaz, secret d'État. Paris: Seuil, collection Points Histoire; 1984.
- [33] Bayle F. Croix gammée contre caducée, les expériences humaines en Allemagne pendant la Deuxième Guerre mondiale. Neustadt, Palatinat; 1950.
- [34] Halioua B. Le procès des médecins de Nuremberg. Paris: Vuibert; 2007.
- [35] Pinsart MG. La bioéthique. Paris: Le Cavalier Bleu; 2009.